

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 13 décembre 2023

Convocation : 7 décembre 2023 Date d'affichage : 7 décembre 2023

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-trois, le mercredi treize décembre à dix-neuf heures à Navour-sur-Grosne - salle des fêtes de Clermain.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	-
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON Mme Séverine DEBIEMME
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET Mme Nathalie LAPALUS M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA Mme Cécile CHUZEVILLE
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	Mme Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Eric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 23

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Madame Fabienne PRUNOT

Etaient Excusés : M. Philippe HILARION (La Chapelle du Mont de France), M. Damien THOMASSON (Tramayas)

Pouvoir :

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France), M. Gilles PARDON (Saint Léger /la Bussière), M. Christophe BALVAY (Trambly), Mme Laurence GUILLOUX (Verosvres)

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L. 2321-2 27° du CGCT, sont tenues d'amortir les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil et leurs établissements publics.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Maire, à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L. 121-7 du Code de l'urbanisme, qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans ;
- des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation et des frais de recherche et de développement, qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans ;
- des brevets, qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
- des subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études, auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises ; sur une durée maximale de quinze ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ; ou de trente ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Président propose les durées d'amortissements suivantes :

COMPTE M57	TYPLOGIES	NATURE	LIBELLE COMPTE M57	DETAILS (Libellés éléments)	DUREE EN ANNEE
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme		10
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	2031	Frais d'études	Frais d'études non suivis de réalisation	5
		2032	Frais de recherche et de développement		5
		2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion de marchés non suivis de réalisation	5
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2051	Concessions et droits similaires		5
		2053	Droit de superficie		NA
208	Autres immobilisations incorporelles	2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition		5
		2088	Autres immobilisations incorporelles		5
211	Terrains	2111	Terrains nus		NA
		2112	Terrains de voirie		NA
		2113	Terrains aménagés autres que voirie		NA
		2114	Terrains de gisement		15
		2115	Terrains bâtis		NA
		2116	Cimetières		NA
		2117	Bois et forêts		NA
		2118	Autres terrains		NA
212	Agencements et aménagements de terrain	2121	Plantations d'arbres et arbustes		15
		2128	Autres agencements et aménagements		NA
213	Constructions	21311	Bâtiments publics - Bâtiments administratifs		30
		21312	Bâtiments publics - Bâtiments scolaires		30
		21313	Bâtiments publics - Bâtiments sociaux et médicaux		30
		21314	Bâtiments publics - Bâtiments culturels et sportifs		30
		21316	Bâtiments publics - Equipements de cimetières		30
		21318	Bâtiments publics - Autres bâtiments publics		30
		21321	Bâtiments privés - Immeubles de rapport		20
		21328	Bâtiments privés - Autres bâtiments privés		20
		21351	Installations générales, agencements, aménagements es constructions - Bâtiments publics		20
		21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés		15
		2138	Autres constructions		30
		2142	Immeubles de rapport		20
		2143	Droits de superficie		NA
		2145	Installations générales, agencements, aménagements		20
		2148	Autres constructions		30

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2023-79

COMPTE M57	TYPLOGIES	NATURE	LIBELLE COMPTE M57	DETAILS (Libellés éléments)	DUREE EN ANNEE
214	Constructions sur sol d'autrui	2141	Bâtiments publics		30
		2142	Immeubles de rapport		20
		2143	Droits de superficie		NA
		2145	Installations générales, agencements, aménagements		20
		2148	Autres constructions		30
215	Installations, matériel et outillage techniques	2151	Réseaux de voirie		NA
		2152	Installations de voirie		NA
		21533	Réseaux divers - Réseaux cablés		5
		21533	Réseaux divers - Réseaux cablés	Infrastructures de cablage - Bâtiments et réseaux métropolitains	15
		21534	Réseaux divers - Réseaux d'électrification		50
		21538	Réseaux divers - Autres réseaux	Génie civil - adduction d'eaux et assainissement	50
		2154	Voies navigables		30
		21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		10
		21572	Matériel et outillage technique - Matériel technique scolaire		5
		215731	Matériel et outillage technique - Matériel et outillage de voirie	Matériel roulant - Petits véhicules utilitaires	10
		215731	Matériel et outillage technique - Matériel et outillage de voirie	Matériel roulant - Bennes à ordures ménagères	8
		215731	Matériel et outillage technique - Matériel et outillage de voirie	Matériel roulant - Autres véhicules	5
		215738	Matériel et outillage technique - Matériel et outillage de voirie	Autre matériel et outillage de voirie	8
		21578	Matériel et outillage technique - Matériel et outillage de voirie	Autre matériel technique	10
		2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		10
216	Biens historiques et culturels	21611	Biens historiques et culturels immobiliers - Biens sous-jacents		NA
		21612	Biens historiques et culturels immobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées		NA
		21621	Biens historiques et culturels mobiliers - Biens sous-jacents		NA
		21622	Biens historiques et culturels mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées		NA
		2168	Autres collections et œuvres d'art		NA
218	Autres immobilisations corporelles	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		15
		21828	Matériel de transport - Autres matériels de transport	Véhicules légers autres que voirie et propreté, Matériel de transport, véhicules légers, tourisme	5
		21828	Matériel de transport - Autres matériels de transport	Camions, tracteurs, Véhicules Industriels et engins divers	10
		21831	Matériel informatique - Matériel informatique scolaire	ordinateurs fixes ou portables, tablettes ou ordiphones, périphériques et accessoires ordinateurs, serveurs et équipements réseaux, équipements d'impression bureautique	5
		21838	Matériel informatique - Autre matériel informatique	ordinateurs fixes ou portables, tablettes ou ordiphones, périphériques et accessoires ordinateurs, serveurs et équipements réseaux, équipements d'impression bureautique	5
		21841	Matériel de bureau et mobilier - Matériel de bureau et mobilier scolaires	Matériel de bureau scolaire	5
		21841	Matériel de bureau et mobilier - Matériel de bureau et mobilier scolaires	Mobilier scolaire	10
		21848	Matériel de bureau et mobilier - Autres matériels de bureau et mobiliers	Autres matériels de bureau	5
		21848	Matériel de bureau et mobilier - Autres matériels de bureau et mobiliers	Autres mobiliers	10
		2185	Matériel de téléphonie	autocommutateurs et serveurs téléphoniques, infrastructures radiocom, terminaux téléphonie fixe et radiocom, terminaux téléphonie mobile	5
		2186	Cheptel		8
		2188	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	10

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- **ADOPTER** les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISER** le Président à signer tout acte et document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2023-79